

On compte sur vous!

Michel Volle
professeur au Département de
psychologie et président du
SPPUQTR



Au cours de la dernière décennie, l'UQTR a connu plusieurs réformes administratives qui ont donné des résultats toujours difficiles à évaluer.

Le Syndicat a déjà illustré (*Point d'Ancre vol. 9, no 02, 16 mai 2006*) que l'arrivée d'un nouveau recteur amène son lot de réorganisations qui correspondent à la vision du développement de l'Université de chacun. Dans la limite des conventions collectives et des règlements internes, il s'agit souvent du «droit de gérance» de la Direction.

Le Syndicat a toujours contribué, malgré des réserves ouvertement exprimées, à favoriser les changements souhaités. L'annexion des modules aux départements, la disparition du décanat de

la gestion des ressources, la création du vice-rectorat aux ressources humaines, la création du vice-rectorat au soutien académique et technologique ont été, au fil du temps, intégrés à la convention collective comme le souhaitait la Direction.

Le Syndicat a exprimé plusieurs réserves sur la scission du poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. La Direction a tenu compte de certaines. Le Recteur a aussi tenu une consultation auprès des professeurs et des chargés de cours. Le taux de participation obtenu a été assez faible, mais les avis restaient toutefois favorables au projet. Si la Direction souhaite poursuivre la démarche de reconfiguration, le Syndicat ne s'y objectera pas.

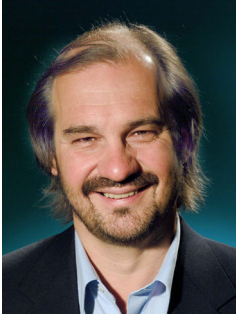
Le Comité exécutif et le Conseil syndical se sont déjà déclarés favorables à des changements mineurs à la convention collective afin de prévoir l'implantation d'un vice-rectorat à la recherche et aux études avancées, d'un vice-rectorat à la formation initiale et au soutien académique et d'un décanat à la gestion des affaires professorales. Il faut toutefois que les professeurs entérinent ces changements.

Nous invitons donc les professeurs à l'assemblée générale spéciale qui aura lieu le jeudi 1^{er} février afin d'adopter les amendements à la convention. Nous vous rappelons que, selon les statuts du Syndicat, il est nécessaire que plus de 25% des professeurs votent pour les amendements proposés. **Afin de favoriser l'expression du plus grand nombre de professeurs, après l'assemblée nous poursuivrons la période de vote jusqu'à 17h au 1012 Nérée-Beauchemin et, le lendemain, de 8h30 à 12h au local 1119 Ringuet.**

Assemblée générale spéciale

Amendements à la convention collective

Alain Chalifour
professeur au Département de
mathématiques et informatique
et premier vice-président aux re-
lations de travail du SPPUQTR



La Direction de l'Université du Québec à Trois-Rivières, comme suite à une demande du Comité des relations de travail, a déposé une proposition de modifications de notre convention collective conséquentes au projet de reconfiguration administrative de l'enseignement et de la recherche. Cette proposition a été présentée au Conseil Syndical du 14 décembre 2006. Le Conseil Syndical a résolu de recommander l'adoption intégrale de la proposition de la Direction, laquelle vous est soumise à l'Assemblée générale spéciale du 1er février 2007.

Le projet de reconfiguration soumis à un sondage antérieur a reçu un appui favorable de la communauté universitaire. Les modifications proposées à la convention collective ne touchent que les clauses qui réfèrent actuellement au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER).

À l'avenir, la convention ferait référence au *vice-recteur à la formation initiale et au soutien académique* (VRFI) et au *vice-recteur aux études avancées et à la recherche* (VREAR) en lieu et place du VRER. S'ajouterait aussi un *doyen de la gestion académique des affaires professorales* (DGAAP).

- Les modifications se résument comme suit : dans presque tous les cas où la convention actuelle donne une responsabilité au VRER, la Direction suggère d'attribuer cette même responsabilité aux deux nouveaux vice-recteurs (VREAR et VRFI). Les articles visés sont :

- o la justification des postes de professeurs (art. 8),
- o l'embauche (art. 9),
- o l'approbation des tâches (art. 10), l'évaluation (art. 11),
- o la promotion (art. 22.08).

- Les exceptions à cette redistribution commune sont :
o l'un ou l'autre des vice-recteurs remplacera le Recteur au besoin à la présidence de la CÉ.

o La nomination et la durée des mandats des directeurs de programme seront officialisées par l'un ou l'autre des vice-recteurs (VREAR ou VRFI) selon le cycle d'études.

o La même règle s'applique à la participation des vice-recteurs aux sous-commissions de la CÉ.

- Le rôle actuel du VRER dans les procédures de nomination à un centre de recherche et l'attribution des dégagements pour fins de recherche seront de la responsabilité du vice-recteur aux études avancées et à la recherche (VREAR).

- Les politiques seront coordonnées par l'un ou l'autre selon que les politiques visent les responsabilités de l'un ou l'autre (cycles d'études, enseignement ou recherche).

- Le pouvoir actuel du VRER de recommander le congédiement d'un professeur sera attribué à l'un et l'autre des vice-recteurs. Les deux vice-recteurs siégeront au comité de promotion.

- Dans la proposition de la Direction, le nouveau doyen (DGAAP) est cité à deux endroits. Ce doyen se voit attribuer la responsabilité directe de la gestion du perfectionnement *had hoc* (14.04) et il sera informé des activités professionnelles extérieures (23.09) des professeurs en lieu et place du VRER.

Avec l'avis de convocation, les professeurs ont reçu un résumé des articles qui ont été modifiés. Il est aussi possible de voir les articles amendés sur le site web du Syndicat (<http://www.sppuqtr.ca/a/Publication/communiquéF.html>) dans la version intégrale et complète déposée par la Direction.

Groupes de réflexion

Dans le cadre du renouvellement de la convention collective (**Rendez-vous 2007!**), le Conseil syndical a convenu d'une démarche de consultation auprès des professeurs impliquant la formation d'un certain nombre de **groupes de réflexion** sur différents aspects de la vie universitaire. Une dizaine de thèmes ont été arrêtés pour l'instant.

Au mois de février, le Syndicat offrira la possibilité de participer aux trois premiers groupes de réflexion :

L'évaluation des enseignements à l'UQTR

La conciliation travail-famille

Les services à la collectivité dans la tâche du professeur

Les rencontres (environ 3) auront lieu lors de petits-déjeuners (8h/10h) au salon rouge de l'UQTR. Les participants fixeront le calendrier des rencontres lors de la première réunion.

Si l'une de ces thématiques vous intéresse, vous n'avez qu'à nous le signaler (poste 2388) et nous communiquerons avec vous

Croissance du nombre d'étudiants à l'UQTR

Au dépôt du budget 2006-2007, révisé au 30 novembre, la Direction de l'UQTR prévoyait une nouvelle hausse du nombre de EETP (étudiant, étudiante équivalent temps plein) pour la session hiver 2007 (220 de plus). Le Registraire confirmait cette hausse spectaculaire de 17% des nouveaux inscrits pour la session hiver.

Toutefois, en parallèle, le Vice-recteur à l'administration et aux finances (VRAF) prévoyait une nouvelle baisse du nombre d'activités d'enseignement comparativement au budget initial adopté en avril 2006. Le nombre d'activités prévues passe de 2384 à 2363.

Ces nouveaux chiffres confirment une tendance présente à l'UQTR depuis plusieurs années. Depuis 1999-2000, le nombre de EETP a augmenté de 19,2% tandis que le nombre de cours a diminué de 3%.

	EETP	Activités
1999-2000	6 298,0	2 443,0
2000-2001	5 993,0	2 268,4
2001-2002	6 250,0	2 222,5
2002-2003	6 455,0	2 168,1
2003-2004	6 800,0	2 237,4
2004-2005	7 200,0	2 310,0
2005-2006	7 300,0	2 314,0
2006-2007	7 507,6	2 363,0
Croissance %	19,2%	-3,3%

Comme l'UQTR a accueilli plus d'étudiants et que le financement universitaire est basé sur la «clientèle», on peut se demander comment ont été utilisées ces sommes supplémentaires car, depuis 1999-2000, l'UQTR a augmenté ses revenus globaux de près de 50% passant de 65M\$ à 95,5M\$.

Quand on analyse la répartition des dépenses par secteur ou par nombre de EETP, c'est là que l'on voit qui a vraiment profité de la croissance du nombre d'étudiants.

par la suite.

Votre implication est importante afin de définir vos prochaines conditions de travail!

Sondage-convention

Chaque membre du corps professoral a reçu, dans son casier départemental, les informations nécessaires (**code utilisateur et mot de passe**) pour sa participation anonyme au sondage.

L'accès au sondage : www.uqtr.ca à **PERSONET** à **CONSULTATION** à **SONDAGE**

À partir de septembre 2007, le cadre légal des conditions de travail des professeur(e)s de l'UQTR sera celui de la **NOUVELLE Convention collective**. Elle reflétera les besoins et les opinions du corps professoral.

Le **SONDAGE** offre à chaque professeur la possibilité d'exprimer librement et anonymement ses opinions ! *Ces opinions sont celles qui seront concrétisées durant la négociation de la future convention collective !*

Évolution des dépenses par secteur

	1999-2000	2005-2006	Écart
Administration	12 404 032 \$	17 967 986 \$	44,9%
Soutien enseignement et recherche	7 152 495 \$	8 934 731 \$	24,9%
Enseignement et recherche	50 790 172 \$	62 284 512 \$	22,6%
Dépenses totales	75 130 332 \$	95 022 115 \$	26,5%

Évolution des dépenses par EETP

	1999-2000	2005-2006	Écart
Administration	1 970 \$	2 424 \$	23,1%
Soutien enseignement et recherche	1 136 \$	1 205 \$	6,1%
Enseignement et recherche	8 064 \$	8 260 \$	2,4%
Masse salariale des professeurs	4 194 \$	4 128 \$	-1,6%
Dépenses totales	11 929 \$	12 820 \$	7,5%

Source : Résultats financiers pour les années concernées

Définition selon les règles du Ministère

administration = Rectorat, secrétariat général, registraire, finance, personnel, approvisionnement, relations publiques, sécurité et communication
soutien à l'enseignement et à la recherche = bibliothèque, audiovisuel, informatique et animalerie

117^e assemblée générale spéciale
Jeudi, 1er février 2007, 12h
Local 1012 Nérée-Beauchemin

Projet d'ordre du jour

12h **Buffet**

12h15 **Début de la rencontre**

Vérification du quorum
Adoption de l'ordre du jour
Projet d'amendements à la convention collective
Levée de l'assemblée générale



Michel Volle
Président

P.S. Pour ceux et celles qui seront en cours à ce moment, nous vous rappelons que la période de vote se prolongera jusqu'à 17h au même local

et

le lendemain, vendredi, de 8h30 à 12h au local 1119 Ringuet

Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2006-2007

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Mircea Gonciar, deuxième vice-président aux affaires syndicales, Mme Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Michel Nolin, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.